

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

CANTON DE SIN-LE-NOBLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

ID : 059-215906298-20260513-2026_040-DE

S²LOW



COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33

2026-040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

<u>Date de la convocation</u> : 7 Mai 2026	L'An Deux Mil Vingt-Six, le Treize Mai à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire au Foyer Rural, sous la Présidence de Monsieur Éric SOQUET, Maire				
<u>Date d'affichage de la convocation</u> : 7 Mai 2026	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 14 Pouvoirs : 1 Votants : 15	Monsieur SOQUET Éric	X			
	Madame DEPARIS Magali	X			
	Monsieur CLAISE Frédéric	X			
	Madame LEROUX Evelyne	X			
	Monsieur BONNET Guy	X			
	Madame REY Caroline	X			
	Monsieur MAITTE Yves	X			
	Madame GUISLAIN Chloé	X			
	Monsieur HARDY Frédéric			X	BONNET Guy
	<u>Secrétaire de Séance</u> : Evelyne LEROUX Magali DEPARIS	Madame MARLIERE Séverine	X		
Monsieur PINATON Clément		X			
Madame DUCAMP Séverine		X			
Monsieur GUYOT Jean-Pierre		X			
Madame HALLANT Dany		X			
Monsieur RIVIERE Guillaume		X			
<u>Objet de la délibération</u> : Chartes relatives au fonctionnement des commissions extra-municipales	Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0				

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026_034 décidant la création de six commissions extra-municipales,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de mettre en place une charte relative au fonctionnement de chaque commission extra-municipale,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte les chartes de fonctionnement des commissions extra-municipales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Les Secrétaires de séance,

Evelyne LEROUX

Magali DEPARIS

Le Maire,

Éric SOQUET

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le **01 JUIN 2026** et de la publication le **01 JUIN 2026**
Le Maire,

Éric SOQUET

